

Elections au Conseil d'Administration

Le président fait le point sur les demandes de certains collègues de modifier le régime des procurations, soit en limitant le nombre de mandats, soit en interdisant aux candidats de voter pour eux avec les mandats qu'ils ont reçus.

Cette modification des statuts ne peut se faire que par une AGE sur un projet bien pensé et ne doit pas aboutir à la paralysie des AG par des problèmes de quorum. Le CA va ouvrir une réflexion sur le sujet et donnera ses